



Votre mission

Affecté à la cellule Voirie et sous la direction du Directeur des Travaux, vous devrez :

- maîtriser les connaissances afin de diriger aussi bien les études que leurs réalisations.
- traduire les objectifs généraux de l'administration en objectifs opérationnels en concertation avec vos collaborateurs, vos collègues et votre hiérarchie
- assurer la réalisation des objectifs de votre service et en assurer la gestion financière.
- proposer et collaborer avec votre supérieur à la mise en œuvre de nouveaux projets d'envergure et de dossiers extraordinaires et spécifiques dans les matières qui vous sont dévolues et ce en fonction des disponibilités et des ressources.
- gérer votre personnel (définition des objectifs SMART, entretien d'évaluation, pointage, programme de formation, etc.).

Votre profil

Vous êtes titulaire d'un **master (licence, ingénieur)** reconnu et délivré par les universités belges et les établissements d'enseignement supérieur de type long, après au moins 4 ans d'études **à orientation technique** (par ex : en travaux publics, en constructions, en électricité-mécanique) **ou** d'un diplôme **d'architecte**.

Vous possédez le permis B.

Une expérience dans la fonction et dans le secteur est un atout.

Vous maîtrisez les logiciels bureautiques et la connaissance d'autocad est un atout.

Vous avez des connaissances de la législation sur les marchés publics.

Vous avez un esprit d'initiative et un bon sens de la communication.

Vous avez des compétences en management et travail en équipe.

Vous avez des aptitudes à la gestion des conflits.

Nous vous offrons

Un **contrat à durée indéterminée**

- ✓ Une fonction intéressante, avec des degrés de responsabilité divers, dans une Administration offrant un réel équilibre entre vie privée et professionnelle.
- ✓ Une rémunération minimum mensuelle brute indexée de 3.722,40 € au grade de Chef de bureau technique A1 + allocation pour fonctions supérieures A3).
- ✓ Des chèques repas.

Intéressé(e) ?

Faites-nous parvenir, **avant le 14/02/2021**, votre lettre de motivation accompagnée de votre curriculum vitae et de la copie de votre diplôme par courriel à l'adresse : emploi@lalouviere.be en l'intitulant : "**Candidature pour le poste de Chef de division technique pour les Travaux**"



Conditions générales de recrutement

Cet appel est ouvert à toute personne porteuse d'un handicap, trouble ou maladie nécessitant une adaptation de la procédure.

Dans ce cas, il est obligatoire de prendre contact avec la cellule recrutement du département des ressources humaines par mail ou par téléphone (064/27.80.39 - 064/27.80.86) au plus tard à la clôture du présent appel, afin de mettre en place les adaptations nécessaires dans la mesure des possibilités de l'administration. Sur demande, les possibilités d'adaptation sont communiquées.

Nul ne peut être recruté s'il ne remplit les conditions suivantes :

1. Être Belge ou citoyen de l'Union européenne ou ressortissant de pays membres de l'Espace économique européen et membres de la confédération suisse (accord entre les états membres de la communauté européenne et la confédération suisse approuvé par la loi du 30 janvier 2002).
2. Jouir de ses droits civils et politiques.
3. Être de conduite irréprochable et fournir un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures.
4. Être âgé de 18 ans au moins à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures.
5. Être porteur du diplôme ou du certificat d'études exigé pour l'emploi à conférer, tel que précisé dans les conditions particulières d'accès aux divers grades et fonctions.
6. Pour le titulaire d'un diplôme ou certificat d'études délivré par un pays étranger, présenter à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures, une attestation délivrée par la Commission d'équivalence justifiant l'équivalence dudit diplôme ou certificat d'études au titre belge requis pour l'emploi à conférer.
7. Justifier d'une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer.
8. Réussir un examen de recrutement comportant :
 - Une épreuve écrite de mise en situation professionnelle comportant au moins : La synthèse et le commentaire critique d'une conférence portant sur un sujet d'ordre général ou technique ou communal (prise de notes autorisée) et/ou l'analyse d'un cas précis en rapport avec le poste à pourvoir (documentation mise à disposition si nécessaire) et/ou des questions théoriques en rapport avec la fonction à exercer, portant sur la qualification exigée dans l'avis d'appel et/ou sur des matières générales comme par exemple la sécurité et le bien être au travail, l'organisation communale, la législation sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire, la législation sur les marchés publics, la mobilité, etc.... (sur 120 points);
 - Un entretien oral visant à évaluer les compétences professionnelles du candidat ainsi que ses capacités managériales au travers d'une analyse de cas pratique, voire au besoin ses capacités en matière de gestion de projets. (sur 80 points).

L'épreuve écrite est éliminatoire : seuls les candidats ayant obtenu au moins 50% à l'épreuve écrite, seront invités à participer à l'épreuve orale. Pour être déclarés lauréats de l'examen, les candidats doivent obtenir au moins 50% des points à chaque épreuve et au moins 60% des points pour l'ensemble des épreuves.

En fonction du nombre de candidatures et de la possibilité d'une épreuve écrite dans le respect des règles sanitaires, les tests se dérouleront soit classiquement épreuve écrite/épreuve orale, soit, par la remise d'un dossier/épreuve orale.

Une convocation reprenant toutes les informations utiles sera adressée par mail aux candidats qui répondent, à la clôture de l'appel, aux conditions requises.